



BB/FF/VP/RMD – 17/07/2012

**COMMISSION DE SUIVI DU PLAN DE GESTION DEPARTEMENTALE
DES DECHETS DU BTP
du 5 juillet 2012**

COMPTE RENDU

Participaient :

Mme Patricia DUHAIL	Représentant Mme BARDECHE, Sous-Préfète de Narbonne
M. Henri CUBERLI	CAPEB de l'Aude
M. Frédéric FONGARO	CCI de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle
Mlle Véronique POUTAS	CCI de Narbonne, Lézignan-Corbières et Port la Nouvelle
M. Sébastien DEMOULIN	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude,
M. Patrick TARDIEU	Conseil Général de l'Aude
M. Bastien DELAUNAY	FFBTP de l'Aude
M. Eric VOQUE	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée
M. Alain JANDIOT	UFC Que Choisir

Etait invité et présent :

M. Didier CODORNIOU	Mairie de Gruissan
---------------------	--------------------

Etaient excusés :

M. Eric FREYSSELINARD	Préfecture de l'Aude
M. André VIOLA	Conseil Général de l'Aude
M. Pierre VIGNAUD	ADEME
Mme Hélène RIGAUD	ARS de l'Aude
M. Michel BROUSSE	Association des Maires de l'Aude
M. Patrick ISSALY	CAPEB Aude
M. Christian ROBERT	CCI de Carcassonne-Limoux-Castelnaudary
M. Jean-Michel MARTIN	Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude,
Mme Pierrette CANIZARES	CNATP
M. René VAYSSELIER	DDTM de l'Aude
M. Dominique MARCELLIN	DREAL
M. André TIQUET	FFBTP de l'Aude
M. Stéphane SANSINENA	FFBTP de l'Aude
M. Florent GIANORDOLI	FRTP
M. Matthieu PERRUCHÉ	FRTP
M. Denis VAUCHER	Laboratoire Routier Départemental
M. Bernard SALAUZE	Ordre des Architectes
M. Christian GARRABE	Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée
M. Jacques RABOTIN	Syndicat National des Recycleurs
M. Emmanuel FAURE	UNICEM L.R
M. Sylvain GREVOZ	UNICEM L.R. – Branche BPE

La réunion a été précédée d'une visite de la déchetterie de Gruissan de 9h30 à 10h30, en présence de :

- Mme Anne-Marie Bat, Vice-Présidente déléguée à l'Environnement au Grand Narbonne,
- M. Didier Codorniou, Maire de Gruissan,
- M. Patrice Rambaud, Responsable Environnement du Grand Narbonne
- M. Fongaro, Président de la Commission déchets BTP
- Et des membres de la commission,

Cette visite a été organisée dans le cadre du bilan à mi-parcours prévu dans le cadre de la convention signée avec le Grand Narbonne, concernant l'ouverture de la déchetterie de Gruissan aux artisans, pour de petites quantités de déchets.

M. Fongaro, Président de la Commission BTP, ouvre la séance, remercie tout d'abord M. Didier Codorniou d'accueillir la commission dans les locaux de la mairie de Gruissan, puis l'ensemble des participants de leur présence.

1. Conventions avec le Grand Narbonne et la Communauté de Communes des Hautes Corbières : point sur l'avancée des 2 dossiers

Avant d'évoquer, ce point, M. Fongaro rappelle l'historique de ces deux dossiers.

Point sur la convention avec le Grand Narbonne :

23 entreprises possèdent une carte d'accès à la déchetterie.

M. Fongaro se félicite que parmi les entreprises inscrites, on trouve aussi bien des entreprises du secteur littoral que des entreprises extérieures (même hors département). On peut donc en conclure que l'existence de cette opération pilote est connue des professionnels.

92 tonnes de déchets issus de l'activité des professionnels ont été traitées sur le site, soit un volume raisonnable qui présage que les volumes importants sont bien apportés sur les exutoires réservés aux professionnels.

M. Cuberli représentant la CAPEB, précise que cette solution de proximité est très appréciée par les artisans.

M. Codorniou indique que cette convention a permis de trouver une solution à une demande croissante des artisans. La mairie a également procédé à la création d'une zone artisanale dédiée à la construction de structures de stockage de matériel : autre demande émanant des artisans. M. Codorniou, précise que depuis la mise en place de la convention, il est constaté une baisse des dépôts sauvages. Pour sa part, la ville de Gruissan est très satisfaite du dispositif.

Point sur la convention avec la Communauté de Communes des Hautes Corbières:

6 entreprises ont demandé l'accès à la déchetterie, en revanche ces entreprises n'ont pas effectué d'apport.

M. Fongaro précise aux membres présents qu'il se rendra à Tuchan avec un représentant de la Capeb pour faire le point avec la communauté de communes. Il ne comprend pas les raisons de cette situation dans la mesure où la demande de solution de proximité émanait de la commune pour répondre à un besoin existant.

M. Tardieu, du Conseil Général de l'Aude, indique qu'il serait opportun d'intégrer dans les conventions signées avec les communautés de commune, les filières d'évacuation des déchets prévues par les déchetteries, même si la commission n'a pas de pouvoir de contrôle.

M. Fongaro précise que les conventions ne mentionnent pas ce point même si celui-ci est évoqué de vive voix avec les interlocuteurs.

Après échange de vues, il est décidé que les conventions à venir intégreront un paragraphe concernant les filières d'évacuation des déchetteries.

2. Présentation des questionnaires à destination des professionnels ayant accès aux déchetteries de Gruissan et Tuchan

Concernant ce sujet, Véronique Poutas annonce qu'un questionnaire sera envoyé aux artisans ayant accès aux déchetteries de Gruissan et Tuchan. Ce questionnaire a pour but de recueillir l'avis des artisans sur les modalités de leurs accès aux déchetteries, et si besoin est d'y apporter des modifications. (cf. questionnaires joints au compte-rendu).

L'ensemble des membres présents émet un avis favorable à l'envoi de ces questionnaires.

3. Présentation des premiers travaux réalisés par le groupe technique « Dépôts sauvages N2000 Etang de La Palme »

M. Fongaro rappelle l'historique du dossier (cf. fiches jointes au compte-rendu), notamment la constitution d'un groupe de travail pour mener une réflexion sur les outils à mettre en place pour une meilleure sensibilisation des particuliers (qui ont à réaliser des travaux) et maîtres d'ouvrage sur la réglementation applicable en matière de déchets du BTP, et notamment une meilleure information sur le volet déchets des appels d'offres.

Aussi, 3 réunions techniques ont eu lieu et ont permis d'aboutir à une trame de travail, une fiche d'information à destination des particuliers et une fiche d'information à destination des maîtres d'ouvrages. Ces fiches reprennent les obligations et responsabilités de chacun.

La Sous-Préfecture a été associée à cette action, notamment afin de dresser la liste des risques qui sont encourus par ceux qui ne respectent pas la réglementation, mais aussi soutenir l'application des peines en cas de besoin.

La commission BTP et le PNR ont conjointement demandé à ces municipalités, que les accès aux dépôts sauvages soient dans un premier temps fermés afin de ne pas aggraver la situation.

Fiches destinées aux particuliers

Il est prévu un affichage des fiches destinées aux particuliers en mairie et de les remettre à l'occasion de l'obtention de permis de construire et permis travaux. Il est également envisagé une information par voie de presse. Sur le verso de cette fiche, figure une « contextualisation » de la démarche à l'initiative du PNR.

L'objectif est de pouvoir commencer à diffuser cette fiche dès début 2013 dans les communes du périmètre Natura 2000 Etang de la Lapalme, comme cela était initialement prévu. M. Cuberli, CAPEB, indique qu'il serait également judicieux de diffuser aux artisans la fiche destinée aux particuliers : ils pourraient ainsi justifier leurs prix qui englobent le traitement des déchets auprès des clients.

M. Fongaro précise qu'il n'est pas prévu d'impressions massives de ces documents : ils seront disponibles sur le futur Internet de la Commission www.dechetsbtp11.com

Fiche destinée aux Maîtres d'Ouvrages Publics

Cette fiche n'est pas finalisée. Le groupe technique doit valider la première mouture présentée ce jour issue du dernier groupe de travail. Il est prévu que figure sur cette fiche un rappel aux élus des moyens d'actions à leur disposition.

Le document, sera envoyé de manière informelle aux élus des communes du périmètre Natura 2000 Etang de la Palme à l'issue des travaux de la commission de septembre, pour commentaires.

L'ensemble des membres de la commission sont invités à faire remonter leurs remarques sur ces fiches avant la prochaine séance. Les travaux du groupe de travail reprendront en septembre.

4. Questions diverses

Mlle Poutas rappelle aux membres de la Commission, que la réalisation du site a pris du retard, du fait du départ du webmaster de la CCI de Narbonne, qui était en charge de ce dossier.

Le site sera créé avant la fin de l'année par un prestataire extérieur qui sera retenu courant juillet.

Pour mémoire, un décret de juillet 2011 prévoyait le transfert de compétences de la Préfecture vers le Conseil Général en matière de plan BTP. Aussi, M. Tardieu indique que le Conseil Général et le CLIDA (Comité de Liaison Interconsulaire de l'Aude), structure retenue pour l'animation de la Commission BTP dans l'Aude, travailleront sur une convention de partenariat cet été. Ce décret prévoit également un changement de la composition de la commission.

Ainsi apparaîtront de nouveaux membres, tels que le Conseil Régional, la Chambre d'Agriculture et des associations agréées pour la protection de l'Environnement dans l'Aude. La convention intègrera toutes ces modifications.

M. Tardieu informe qu'il souhaite qu'ECOBATP-LR vienne présenter son guide régional ayant pour but d'aider les Conseils Généraux dans la conduite et la rédaction des nouveaux plans départementaux de gestion des déchets issus du BTP.

Monsieur Fongaro remercie les participants de leur implication et clôture la séance.

La prochaine commission est prévue au mois de novembre.

Séance levée à 11H45.